Informations de base	
2012/2008(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la mise en place du pacte des îles en tant qu'initiative européenne officielle **Subject** 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/01/2012	Décision du Parlement	T7-0016/2012	Résumé
19/01/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2008(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0016/2012	19/01/2012	Résumé

Déclaration sur la mise en place du pacte des îles en tant qu'initiative européenne officielle

2012/2008(DCE) - 19/01/2012 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une déclaration sur la mise en place du pacte des îles en tant qu'initiative européenne officielle.

Le Parlement rappelle que les îles sont fortement dépendantes de l'importation de combustibles fossiles et font face à une augmentation du prix des carburants, mais sont également une opportunité pour la recherche, la démonstration et le développement dans le domaine des énergies renouvelables et pour des actions en matière d'efficacité énergétique. Ils soulignent également que **les îles sont vulnérables au changement climatique en raison de leur grande biodiversité** et de la fragilité de leurs écosystèmes. Ils se félicitent dès lors que les communautés et les régions périphériques aient signé le pacte en vue d'aller au-delà des objectifs de la stratégie Europe 2020, **en réduisant les émissions de CO_2 d'au moins 20% sur leurs territoires respectifs** et appellent la Commission à continuer d'apporter son soutien aux communautés insulaires européennes en vue de réaliser les objectifs de durabilité de l'Union européenne.

Parallèlement, les députés insistent sur la présence de références distinctes et explicites à la durabilité des régions insulaires dans les programmes-cadres et les textes politiques de l'Union européenne et pour que des mesures incitatives soient mises en place afin que toutes les îles adhèrent au pacte.

Enfin, le Parlement insiste que **la nécessité de mobiliser les ressources financières** voulues pour soutenir le fonctionnement du processus du pacte, sur le modèle de la convention des maires, des villes intelligentes et d'autres initiatives similaires de l'Union européenne.